



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

ergothérapeutes

Question écrite n° 55133

### Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, chargée de l'enseignement supérieur et de la recherche, sur l'intégration universitaire de la formation en ergothérapie. Un arrêté du 5 juillet 2010 a réformé le diplôme d'État d'ergothérapeute, et devait permettre son rapprochement au monde universitaire en lui donnant un niveau grade licence et en favorisant l'accès aux structures universitaires. Il semblerait que les conventionnements nécessaires avec les établissements universitaires n'aient pas été réalisés. Elle lui demande si le Gouvernement peut préciser les actions qu'il entend mener en ce domaine le cas échéant.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Isabelle Le Callennec](#)

**Circonscription :** Ille-et-Vilaine (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 55133

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [6 mai 2014](#), page 3655

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)